

SOMMAIRE	CHRONIQUE
MULTILATERAL.....2	Le Royaume-Uni de nouveau aux avant-postes sur le désarmement nucléaire <i>Par Bernard SITT, Directeur du CESIM</i>
Union européenne...3	<p>A l'occasion de la conférence internationale sur le cycle du combustible tenue le 17 mars à Lancaster House, le Premier ministre britannique a prononcé un nouveau plaidoyer en faveur du multilatéralisme dans la recherche d'un <i>new deal</i> sur la sécurité globale, se plaçant dans la perspective du Sommet du G20 qui se tiendra à Londres le 2 avril.</p> <p>Affirmant que la question nucléaire est pour lui au cœur des débats sur la sécurité et sur l'énergie, ce que l'on ne contestera pas, il est allé pour l'occasion jusqu'à annoncer que le Royaume-Uni entendait se situer en tête de la campagne internationale de prévention de la prolifération nucléaire et d'accélération du désarmement nucléaire multilatéral, et qu'il était temps de passer des « platitudes » à des engagements forts.</p> <p>La dialectique britannique sur ce thème n'est pas nouvelle. Depuis la Revue de défense stratégique adoptée en 1998 après l'arrivée au pouvoir du <i>Labour party</i>, elle est réarticulée en chaque occasion : un monde sans armes nucléaires est l'ambition ultime, mais le chemin sera long et ne pourra être parcouru que pas à pas. Le discours du Secrétaire aux affaires étrangères David Milliband prononcé à l'IISS en février dernier (voir <i>ONP n°35</i>) avait redonné le ton mais, avec cette nouvelle déclaration et l'annonce de la parution à l'été d'un « Plan de route pour 2010 » couvrant tous les aspects du nucléaire, la posture britannique gagne encore en force et en visibilité.</p> <p>Certes, Gordon Brown semble vouloir rétablir l'équilibre souhaitable entre non-prolifération, désarmement et applications pacifiques de l'énergie nucléaire, dans l'esprit fondateur du compromis historique qui sous-tend le Traité de non-prolifération. Il annonce d'ailleurs de futures propositions pour un contrôle multilatéral du cycle du combustible nucléaire, pour le développement d'un cycle non-proliférant et pour le renforcement du régime des garanties de l'AIEA et du rôle du Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG).</p> <p>Mais, ce qui est moins courant s'agissant d'une puissance nucléaire occidentale, il réaffirme avec force le lien politique qui conditionne la non-prolifération au désarmement, lien traditionnellement proclamé par un certain nombre d'États non nucléaires. Et s'agissant de désarmement nucléaire, il annonce un certain nombre de mesures de transparence et d'ouverture qui ne manqueront pas de susciter à la fois interrogations et débats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité pour un élargissement aux cinq puissances nucléaires des négociations de désarmement post-START ; • Disponibilité pour mettre à la disposition d'autres pays les acquis des travaux sur la vérification du démantèlement des têtes nucléaires (menés à l'AWF à partir de 1998) ; • Les futurs SNLE britanniques pourront assurer leur mission de dissuasion avec 12 missiles, au lieu de 16 actuellement ; • Le nombre de têtes nucléaires stratégiques opérationnelles est inférieur à 160 ; • Le Royaume-Uni pourrait être prêt à réduire encore ce nombre de manière compatible avec les exigences de sa dissuasion et avec les progrès des discussions multilatérales. <p>Bien sûr, le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010 est une condition vitale pour la légitimité et l'avenir du régime de non-prolifération, et ces propositions s'inscrivent dans cette perspective. Mais on imagine aussi que, par ailleurs, le Royaume-Uni a, pour le maintien d'une dissuasion nucléaire minimale, certaines lignes rouges à préserver, et les déclarations du Premier ministre suggèrent qu'elles ne sont pas encore atteintes.</p>
PAYS.....4	
Nucléaire.....4	
Biologique.....5	
Chimique.....5	
Vecteurs.....5	
CRISES & TRAFICS....6	
MISCELLANÉES.....6	
PUBLICATIONS.....7	
SEMINAIRES.....8	
Agenda.....8	

MULTILATERAL

Conseil de sécurité : le Comité 1540 publie son nouveau programme de travail



Photo 234904 UN Photo / Eskinder Debebe

Le huitième programme de travail annuel du Comité chargé du suivi de la mise en œuvre de la résolution 1540 a été rendu public le 4 mars 2009.

Le Comité 1540 se concentrera sur cinq missions : la réalisation d'un examen complet du statut de mise en œuvre de la résolution, l'encouragement à fournir des rapports et des informations complémentaires sur la mise en œuvre, le développement des activités d'« outreach », d'assistance, de dialogue et de coopération, l'approfondissement des coopérations avec les organisations internationales et régionales pertinentes, et l'encouragement à la fourniture de contributions financières volontaires (via le *United Nations Trust Fund for Global and Regional Disarmament Activities* en particulier).

Sans surprise, ces missions constituent un prolongement des activités du Comité depuis sa création. Deux nouveaux outils devraient émerger : la création d'un tableau global des instruments déjà mis en œuvre pour faciliter la fourniture d'assistance technique, et la création de quatre groupes de travail, ouverts à tous les membres du Conseil de sécurité, respectivement consacrés au suivi de la mise en œuvre, à l'assistance, à la coopération, à la transparence et à l'« outreach » (afin notamment d'accroître la sensibilisation de l'industrie aux menaces liées à la possession d'armes de destruction massive par les acteurs non étatiques).

Les dernières informations sur la mise en œuvre de la résolution 1540 communiquées par le Comité indiquent une importante mobilisation en termes de sensibilisation des États et d'« outreach » régional. Du 24 au 28 novembre 2008, un atelier de travail s'est ainsi tenu à Sao Paulo (Brésil). Un autre s'est tenu au Qatar du 8 au 11 mars 2009, réunissant 12 États du Moyen-Orient. Du côté des ONG, un atelier de travail restreint doit se tenir à La Haye les 26 et 27 mars 2009, à l'instigation de VERTIC et de l'Institut Clingendael. Pour l'essentiel, ces événements sont destinés aux praticiens de la mise en œuvre de la résolution 1540 en matière de processus de contrôle des exportations (adoption de corpus juridiques et mise en œuvre opérationnelle des textes réglementaires).

Le Comité 1540 se voit donc conforté dans son rôle de plaque tournante, et se place à disposition des États qui manifesteraient spécifiquement un besoin d'assistance.

La fourniture d'un examen complet du statut de mise en œuvre de la résolution est le prochain document, très attendu, du Comité.

Ouverture de la session 2009 de la CD

La session 2009 de la Conférence du désarmement (CD) s'est ouverte mardi 20 janvier 2009. Pour mémoire, les années 2007 et 2008 ont été marquées par l'espoir d'un lancement des négociations sur un traité d'interdiction de production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires (« cut off »). Finalement non adoptés, les documents L.1 (2007) puis CD/1840 (2008) ont soutenu le principe de discussions sur les mandats « désarmement nucléaire », « assurances de sécurité négatives », « prévention de la course aux armements dans l'espace », tout en cantonnant à un traité « cut off » le lancement de négociations. De fait, une telle approche semble plus réaliste que celle, ambitieuse, consistant à avancer de front sur l'ensemble des dossiers, et connue sous le vocable de « proposition des 5 ambassadeurs », avancée en 2003. Outre les questions épineuses et toujours en suspens s'agissant du « cut off » lui-même (champ d'application et vérification au premier chef), c'est bien la pratique du « linkage » entre les différents mandats de la CD qui est la cause de l'impasse dans laquelle celle-ci se trouve.

On se souvient que le candidat Obama s'était prononcé sur le « cut off » et s'était engagé à « se mettre à la tête d'un effort mondial pour négocier un traité vérifiable mettant fin à la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ». Cela suffira-t-il ? De nombreux États ont d'ores et déjà réitéré leur soutien à l'approche CD/1840 (UE, Groupe de l'Europe de l'Est, Australie notamment). Le Pakistan, pour sa part, a déjà fait valoir que CD/1840 est un « non starter », continuant de se référer à la « proposition des 5 ambassadeurs ». De manière générale, la mise en avant de préconditions au lancement de négociations devrait continuer de servir les États qui n'y ont pas intérêt.

Les principales positions sur le « cut off » à la CD

États-Unis	Le mandat Shannon doit être abandonné. Les stocks doivent rester hors du champ d'application, ainsi que les matières destinées à des fins non explosives. Jusqu'à présent, le projet américain de traité (2006) ne comprend pas de disposition spécifique sur la vérification.
Russie	Les stocks doivent rester hors du champ d'application.
Chine	Les négociations doivent être fondées sur le mandat Shannon. Elles ne doivent pas porter sur la question des stocks.
Pakistan	Le traité doit être non discriminatoire et vérifiable, et les stocks faire partie du champ d'application.
Inde	Les stocks doivent rester hors du champ d'application. Le traité doit être négocié dans un comité <i>ad hoc</i> , être vérifiable et non discriminatoire.
Iran	Le traité doit être non discriminatoire et vérifiable, les stocks doivent faire partie du champ d'application. Les négociations doivent être fondées sur le mandat Shannon.
UE	La négociation doit être lancée sans délai ni précondition, conformément au plan d'action de l'UE en matière de désarmement. En attendant, tous les États devraient adopter un moratoire sur la production.

UNION EUROPEENNE

Lutte contre la prolifération balistique : un affichage inédit

Habituellement, les rapports de l'UE sur la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la prolifération n'insistent pas outre mesure sur le chapitre balistique. Il est donc remarquable que le dernier en date (décembre 2008) ait annoncé la finalisation d'une action en soutien du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (HCOC). Parallèlement, le plan d'action adopté à l'issue de la présidence française de l'UE comprend « un plan pour rendre le HCOC universel et un

soutien financier pour mettre en place un système sécurisé de traitement des données ».

Adoptée le 18 décembre 2008, la décision du Conseil 2008/974/CFSP vise à promouvoir l'universalité du Code, soutenir sa mise en œuvre et promouvoir sa mise en valeur (art. 1). La mise en œuvre technique du projet a été confiée à la Fondation pour la recherche stratégique pour un montant de 1,015 millions d'euros.

La décision du Conseil résulte du plan d'action pour l'universalisation du HCOC que la France avait proposé à

la réunion plénière du groupe en mai 2008, et qui n'avait pu être adopté dans ce cadre du fait du refus de certains partenaires.

S'agissant de son universalisation, deux ateliers de travail sont prévus, dont un en Afrique. Afin d'améliorer sa mise en œuvre, un mécanisme de communication et d'information électronique doit être créé à l'intention de tous les États signataires. Enfin, le troisième projet vise à mieux comprendre le phénomène de prolifération balistique, ainsi que l'interface entre les instruments de non-prolifération existants.

Réduction de la menace : passé et avenir des programmes de coopération avec la Russie



Initiée dès la fin de la Guerre froide, notamment dans le cadre des programmes PHARE, puis TACIS, la politique de l'UE en matière de réduction de la menace en Russie et dans les anciens États de l'URSS relève d'une mise en œuvre qui a épousé l'évolution des structures de l'Union (premier et deuxième piliers, voir *ONP N° 31*). Au total entre 1991 et 2000, la Russie a perçu plus de 2,2 milliards d'euros, ce qui fait alors de l'UE le premier fournisseur d'aide à la Russie en la matière.

La diversité des instances et programmes traduit une accumulation et une réelle densité. Pour autant, la principale réalité de la coopération entre l'UE et la Russie est aujourd'hui la diminution du volume de l'aide, accompagnée d'une volonté de mieux cibler les actions de soutien. Selon les termes de la Commission, « *given the recent improvements in the Russian Federation's fiscal position, the need for such broad ranging assistance has considerably diminished. Financial cooperation will now be carefully targeted to meet the objectives defined in the road maps to the Common Spaces. Cooperation is now carried out on the basis of co-financing by the EU and Russia. The amounts made available by the Commission have been reduced accordingly.* »

Dans le détail, le dernier rapport bi-annuel de l'UE sur la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la prolifération (17/12/2008) insiste sur les axes suivants :

- La sécurisation des matières nucléaires en Russie et dans les autres États de la CEI. Le Centre de recherche Commun (*Joint research Centre*) de la Commission européenne est impliqué dans la mise en œuvre de cette activité. 7 projets passés et en cours pour un montant total de 14,7 millions d'euros concernent la lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires. Pour la période 2005-2010, un programme de 30 millions d'euros est en œuvre, réparti sur 14 projets dans le cadre TACIS.
- La protection du centre de recherche nucléaire de Boshvar à Moscou. Fondé sur une action commune adoptée en 2004, ce projet est mené par l'Allemagne et en cours de réalisation.
- La destruction des stocks d'armes chimiques. C'est désormais l'action commune 2007/178/CFSP du 19 mars 2007 qui fonde l'action de l'UE en la matière, à hauteur de 3,15 millions d'euros destinés à la construction de l'installation de destruction de Shchuch'ye (destruction de 1,9 millions de munitions contenant 5500 tonnes de gaz neurotoxiques).
- La réorientation des travaux des scientifiques de l'armement nucléaire, biologique et chimique.
- Enfin, de manière transversale, la participation au Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive est en cours depuis 2002. A ce titre, l'UE a aujourd'hui dépensé 635 millions d'euros et 955 millions ont été engagés au total. Trois principaux domaines d'activité relèvent de ce fond : la sûreté nucléaire, la reconversion des scientifiques, le démantèlement des sous-marins nucléaires.

A l'évidence, depuis le début des années 1990 et en dépit des critiques habituelles sur l'écart existant entre affichage politique et réalisations concrètes, l'extension progressive du cadre de la coopération entre l'UE et la Russie entretient une relation fonctionnelle complexe et désormais inscrite dans le long terme. Celle-ci n'a pas souffert outre mesure du regain de tension politique entre la Russie et les pays européens au cours des deux dernières années.

Pour aller plus loin

L'UE et la réduction de la menace en Russie, Cahiers de Chaillot, N°61, juin 2003

Russia : International Assistance Programs, NTI, <http://www.nti.org/db/nisprofs/russia/forasst/intnatl/intnatl.htm>

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

«Nuclear Forensics» : l'état du débat scientifique et politique

Le terme « *nuclear forensics* » n'a pas d'équivalent français univoque, même si l'on peut le traduire, faute de mieux, par « criminalistique nucléaire », ce qui est insuffisant. Il s'agit de l'ensemble des moyens techniques mis en œuvre pour caractériser des matières nucléaires interceptées ou issues d'une arme détonée (composition, âge, provenance, histoire), afin de les interpréter à des fins d'attribution. Les États dotés de l'arme nucléaire utilisent depuis longtemps les techniques de radiochimie pour déterminer les caractéristiques d'une explosion nucléaire. Depuis les années 1990, la discipline, notamment dans le cadre de l'AIEA et de programmes de la Commission européenne, a vocation à la vérification des engagements de non-prolifération des États membres du TNP, dans le cadre des accords de garantie conclu avec l'Agence de Vienne.



Crédit photo : AIEA

La « *nuclear forensics* » a pris une dimension stratégique, principalement aux États-Unis, depuis les attentats du 11 septembre 2001 et la formulation, politique comme académique, d'une menace terroriste nucléaire. La *National Security Strategy* du Royaume-Uni affirme également : « *an important element of our ability to deter state-sponsored terrorism is our ability to determine the source of material employed in any nuclear device. We will retain and strengthen our world leading forensic capability in this area (...)* ». On se souvient par ailleurs que l'administration Bush avait fait de la discipline l'élément clé d'un « nouveau calcul dissuasif ». Potentiellement, la « *nuclear forensics* » est donc un instrument de vérification en matière de non-prolifération, mais aussi de contre-prolifération, de lutte contre le terrorisme et de dissuasion.

Du vœu à la pratique, plusieurs obstacles continuent pourtant de se dresser. D'abord, la menace du terrorisme nucléaire n'est pas unanimement partagée et de nombreux États ne participeraient pas à un régime international en la matière. Or l'ensemble du dispositif fonctionnera efficacement s'il repose sur une base de données la plus complète possible. Sera-t-elle partagée entre États? Peut-elle être supranationale? Ensuite, l'identification puis l'attribution des matières saisies restent très problématiques. Le rapport intérimaire de la Commission du Congrès sur la posture stratégique du pays (15/12/2008) le souligne : « *deterrence of non-state actors is much more problematic. To the extent it is practical, it would seem to require an ability to attribute the sources of nuclear terrorist attacks. The US must have a realistic understanding of the difficulties of attribution.* » A l'évidence, si la « *nuclear forensics* » est une réalité, celle-ci n'est pas encore partie prenante d'une doctrine de dissuasion à destination des acteurs non étatiques et des États susceptibles de les soutenir.

Pour aller plus loin

Nuclear Forensics, Role, State of the Art, and Program Needs, Joint Working Group of the American Physical Society and the American Association for the Advancement of Science, 2008, 57 p. <http://cstsp.aaas.org/files/Complete.pdf>

États-Unis : y a-t-il un avenir pour le programme RRW ?

Prôné par l'administration Bush, le programme « *Reliable Replacement Warhead* », en butte à une méfiance bipartite du Congrès ces dernières années, n'est plus aujourd'hui d'actualité. Ellen Tauscher, présidente démocrate de la sous-commission des forces stratégiques à la Chambre des Représentants, ne s'en est-elle pas vantée (« *RRW is dead, I killed it.* ») ?

Pourtant, les contempteurs de la RRW continuent de faire valoir leurs arguments : la RRW ne crée pas de nouvelles capacités, c'est une assurance de sûreté et de sécurité, une garantie de fiabilité à long terme et donc un gage de crédibilité de la force de dissuasion élargie auprès des alliés, c'est enfin un moyen privilégié de préserver les infrastructures du complexe et les ressources humaines qui y sont affectées.

Cette volonté affichée s'explique d'abord par le fait que la posture nucléaire des États-Unis est en débat et le restera au moins tout au long de l'année 2009. Celui sur la RRW n'est donc pas clos. Ensuite, le programme pourrait bien renaître de ses cendres sous un autre nom et un autre habillement. Pour ses partisans, l'idée de concevoir une tête nucléaire robuste a essentiellement pâti du contexte dans lequel elle a été défendue.

États-Unis : un enjeu spécifique ?

Bien que n'étant pas seulement américain, le débat sur la « *nuclear forensics* » est très nourri outre-atlantique, pour deux raisons principales :

- La première est naturellement liée à la perception d'une menace terroriste nucléaire, qui n'est pas amenée à décroître sous l'administration Obama, celle-ci continuant de faire valoir qu'il s'agit de la principale menace à la sécurité des États-Unis.
- La seconde, moins évidente, est indirectement liée à la transformation du complexe nucléaire américain. Alors que la taille de celui-ci décroît pour s'adapter aux réductions considérables opérées dans l'arsenal depuis la fin de la Guerre froide, les trois laboratoires nationaux (Los Alamos, Livermore, Sandia) s'inquiètent du maintien du niveau de compétence et du manque d'attractivité avéré dont fait preuve la filière auprès des jeunes générations de scientifiques. Dans ce cadre, le *Technical Nuclear Forensics (TNF) Program* apparaît comme un moyen de maintenir un haut niveau de recherche, une infrastructure d'ingénierie satisfaisante, ainsi que le capital humain nécessaire. Comme instrument de persuasion à destination des membres du Congrès, la « *nuclear forensics* » est donc aussi un enjeu politique à Washington.

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

V ECTEURS

Les programmes spatiaux iraniens et nord-coréens



Saphir-2

L'industrie spatiale est, depuis ses origines, un instrument de développement de capacités balistiques. Toutefois, la diffusion des technologies balistiques militaires a rendu son exploitation apparemment moins attractive, la plupart des pays qui prolifèrent dans ce domaine disposant de la capacité à intégrer directement des technologies militaires, par transferts technologiques et par *reverse engineering*. Dans ce contexte, deux des principaux proliférants balistiques, l'Iran et la Corée du Nord, ont développé des programmes spatiaux dont les finalités militaires ne soulèvent que peu de doutes.

En octobre 2005, un lanceur russe Kosmos a déjà procédé à la mise en orbite du premier satellite iranien (satellite de communication Sina-1). Le lancement de février 2009, qui a permis la mise sur orbite d'un petit démonstrateur (*Omid*) par un lanceur Safir-2, marque la naissance d'une capacité nationale. Si la plupart des observateurs ont évité de comparer le lancement de l'*Omid* à celui du Spoutnik, arguant que les capacités spatiales iraniennes étaient connues et que le lanceur n'était pas assez puissant pour permettre des développements balistiques militaires immédiats, l'émergence d'une capacité de satellisation induit à terme une capacité intercontinentale. Les caractéristiques supposées du Safir-2, lanceur directement dérivé du Shahab 3, laissent par ailleurs penser que le programme est plus avancé qu'initialement escompté, notamment dans le domaine de la propulsion. Certains estiment même que si le lanceur ne dispose réellement que de deux étages (l'Iran maîtrisant désormais les techniques de séparation des étages), son développement laisse augurer l'accès rapide aux capacités intercontinentales. La volonté affichée de l'Iran d'envoyer un homme dans l'espace justifie, en tout état de cause, une montée en puissance, nul ne pouvant, à ce stade, empêcher l'Iran de développer des lanceurs lourds à cette fin. Elle pourrait également lui permettre d'établir des coopérations civiles pour tenter de contourner le MTCR et les sanctions, et lui donner accès à des techniques plus évoluées que celles qui sont actuellement disponibles.

Pyeongyang a fait savoir depuis quelques semaines que la Corée du Nord procéderait à la mise en orbite d'un satellite de type *Kwangmyongsong-2* (prévue entre le 4 et le 8 avril 2009) par le biais d'un lanceur Unha-2. L'annonce a fait l'objet de très nombreuses réactions adverses, notamment au Japon, en Corée du Sud et aux États-Unis, Washington et Séoul ayant lourdement insisté auprès de Pékin pour que la Chine contraigne la Corée du Nord à annuler ce tir. Ce dernier est d'ailleurs susceptible de provoquer l'adoption de nouvelles sanctions puisque la résolution 1718, adoptée après l'essai nucléaire de 2006, interdit le tir de missiles balistiques. Il est cependant probable que ce dernier terme donnera lieu à nombre d'arguties, limitant la portée d'éventuelles sanctions. Toutefois, il est dans l'intérêt de la communauté internationale de dissuader la Corée du Nord de procéder à ce tir, puisque celui-ci pourrait servir à valider un certain nombre de solutions technologiques, avec une possible mise en service de propulsions à carburant solide.

B IOLOGIQUE

L'évolution de la problématique des virus de synthèse

En 2001 puis en 2003, deux équipes américaines ont procédé successivement à l'assemblage d'un poliovirus synthétique puis à la reconstruction du génome d'un bactériophage (virus infectant les bactéries). Ces deux percées scientifiques ont soulevé immédiatement nombre de questions : l'assemblage du poliovirus réalisé par l'équipe du docteur Wimmer est en effet une synthèse totalement chimique, réalisée avec des moyens commerciaux relativement simples, qui ouvre la voie à la fabrication artificielle de virus, à partir de séquences publiquement accessibles ; la synthèse réalisée en 2003 en quelques semaines par l'équipe de Craig Venter (JCVI) démontre que l'application des nouvelles technologies telles que l'assemblage par polymérisation en chaîne permettrait, à terme, la recherche d'un nombre croissant de génomes.

Depuis, la recherche médicale et les nouvelles technologies ont fait leur œuvre : les organismes de synthèse sont toujours plus utilisés, notamment dans la recherche contre le Sida (glycodendron) ou le cancer de l'utérus (variante du HPV). Les applications civiles et l'investissement des grands laboratoires ou de sociétés spécialisées telles que *Blue Heron* ont considérablement accru le développement de la recherche. Alors que l'équipe du docteur Wimmer n'avait pu synthétiser que les 7741 nucléotides du poliovirus, le JCVI a récemment été capable de synthétiser une bactérie, par assemblage puis par implantation dans une levure, créant artificiellement un ensemble totalisant plus de 580 000 nucléotides et 485 gènes.

Ces avancées ont-elles des applications militaires ? A l'évidence la réponse est positive, mais de quelle menace parle-t-on exactement ? Les autorités américaines ont souligné le risque de dissémination de ces technologies vers des entités terroristes, les entreprises et les laboratoires étant insuffisamment sécurisés et n'étant pas à même de contrôler qui sont leurs clients. Le risque est pourtant peut-être ailleurs, la constitution d'un réseau de sociétés écrans favorisant l'acquisition des technologies par tout État qui se donne la peine d'investir selon les règles du marché.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Iran et Syrie : les rapports de février 2009 de l'AIEA



Centrifugeuses

Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a produit le 19 février 2009 son rapport sur les activités nucléaires de l'Iran. Si un certain nombre de mesures et d'inspections ont pu être réalisées normalement, l'Agence ne semble plus pouvoir progresser sur les activités militaires alléguées — à propos desquelles aucun progrès n'est notable, du fait de l'opposition systématique de Téhéran. Le rapport met surtout en lumière plusieurs éléments préoccupants. D'une part, le stock de LEU dont dispose l'Iran atteint désormais 1010 kg, ce qui serait suffisant pour fabriquer un engin explosif nucléaire si Téhéran décidait de rompre ses engagements et de procéder à un nouvel enrichissement de ce stock. En moyenne (selon l'ISIS), 700 kg de LEU enrichi à 3,49% sont en effet nécessaires à la production d'environ 25 kg d'uranium de qualité militaire. D'autre part, l'accès au réacteur de recherche à eau lourde IR-40 d'Arak lui a été dénié, en violation des accords de garanties établis.

L'Iran a justifié cette décision en arguant que le réacteur n'était pas en situation de recevoir du matériel nucléaire, excluant toute inspection. Le site étant en voie d'achèvement, les observations par satellites ne sont désormais plus possibles, ce qui, compte tenu de la nature de l'IR-40, soulève des interrogations. La capacité annuelle supposée de production du réacteur pourrait en effet atteindre, une fois celui-ci opérationnel, 9 kg de plutonium.

L'AIEA a également publié un rapport faisant état des réponses syriennes sur les traces d'uranium trouvées à Dair al Zour (Al-Kibar), réponses jugées peu satisfaisantes. Les analyses des prélèvements réalisés lors de l'unique visite du site indiquent une source radioactive qui ne correspond pas à l'inventaire de matières nucléaires que la Syrie a déclaré dans le cadre des accords de garanties qui couvrent ses activités civiles et de recherche (la Syrie dispose d'un réacteur de recherche). Il est par ailleurs très peu probable que ces traces proviennent de munitions à uranium appauvri. Il n'est toutefois pas possible de les rattacher à des sources nord-coréennes, relativisant pour l'instant l'hypothèse américaine d'une coopération entre Damas et Pyongyang. La construction d'une usine de fabrication de missiles et le refus de la Syrie de permettre une seconde inspection laissent peu d'espoir d'obtenir une preuve définitive.

La Turquie, nouvel intermédiaire dans la crise nucléaire iranienne ?

L'approche turque de la crise nucléaire iranienne pourrait être un sujet de méditation pour nombre de pays occidentaux. Voisin de l'Iran par environ 500 km de frontière, la Turquie n'a connu aucun conflit militaire avec son voisin perse depuis le traité de Qasr-e Chirin, passé en 1639. On rappellera, pour la forme, que cette longue période de stabilité n'a souffert d'aucune exception, même lorsque les pays Occidentaux, vainqueurs des empires centraux, ont tenté littéralement de dépecer, par le Traité de Sèvres, le territoire historique de la Turquie ottomane.

Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, la question nucléaire iranienne n'apparaît pas au sommet des priorités (officielles) turques, essentiellement parce qu'elle coïncide, à peu de choses près, avec le déclenchement de la crise irakienne, qui a amplement mobilisé les ressources d'Ankara. Parallèlement, la diplomatie turque est considérablement sollicitée par les problématiques relatives à l'adhésion à l'UE et à la mer Noire — relations avec la Russie, conflit du Haut Karabakh. Enfin et surtout, elle partage avec l'Iran un certain nombre d'intérêts communs, non négligeables. Effet pervers de la crise irakienne, la reformulation de la question kurde a sensiblement rapproché la Turquie de l'Iran, les deux Etats ayant un intérêt objectif à prévenir l'émergence d'un Etat kurde indépendant. Surtout, les deux pays apparaissent comme des partenaires économiques naturels. L'arrivée de l'AKP au pouvoir a permis de relancer le commerce bilatéral alors que l'Iran apparaît comme la seule option crédible pour concrétiser, à court terme, l'ambition turque de devenir une plate-forme énergétique à la jonction du Moyen-Orient et de l'Europe.

Le poids des intérêts énergétiques, l'impérative nécessité pour Ankara de limiter les antagonismes de ses tumultueux voisins et la volonté affichée de ne pas apparaître comme l'avant poste de l'OTAN au Moyen-Orient ont profondément influé sur la position officielle de la Turquie à l'égard du programme nucléaire iranien. De fait, la Turquie a adopté un profil remarquablement discret, s'opposant à la militarisation éventuelle du programme iranien mais soulignant également le droit de cet Etat à se doter d'une industrie nucléaire civile. Les options de frappes militaires ont systématiquement été rejetées par les responsables turcs, du fait de ses conséquences potentiellement désastreuses sur l'environnement du pays, alors qu'il a fallu attendre 2008 pour qu'Ankara se déclare intéressée par l'acquisition de systèmes antimissiles. Signe des temps, les militaires turcs ont évalué des équipements non seulement américains mais aussi russes et israéliens.

Négligés par la diplomatie européenne jusqu'à juin 2008 et ouvertement marginalisés par l'administration Bush, les Turcs apparaissent depuis quelques mois comme les médiateurs providentiels : en dépit des signaux contradictoires envoyés par l'Iran, Abdullah Gül semble être l'homme le plus approprié pour rencontrer les dignitaires iraniens et pratiquer une diplomatie de navette, comme cela semble déjà avoir été le cas lors de son dernier voyage en Iran. Reste à savoir comment les Européens pourront soutenir cet effort qui, s'il devait se montrer concluant, risquerait de les marginaliser auprès des Américains comme auprès des Iraniens. Reste également à déterminer comment la Turquie réagirait si l'Iran devait se révéler être une puissance nucléaire, déclarée ou supposée, notamment en termes militaires mais aussi dans ses relations avec les Etats-Unis et l'Union européenne.

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Reducing biological risks to security : International policy recommendations for the Obama administration, The Center for Arms Control and Non-Proliferation, janvier 2009

Ce document résulte de discussions entre experts (dont Barry Kellman, Michael Moodie, Jonathan B. Tucker et Daryl Kimball) sur les défis posés par les risques biologiques en termes de sécurité. Six recommandations ont été identifiées. Il est à noter que, s'il n'y a pas toujours eu de consensus concernant les détails de ces recommandations, les participants étaient néanmoins d'accord à propos des grandes lignes des initiatives proposées. Celles-ci se résument de la façon suivante :

- entreprendre des efforts multilatéraux afin de mettre en place des normes harmonisées en matière de sécurité et de sûreté des laboratoires et des agents pathogènes et apporter une assistance technique et financière aux pays en voie de développement dans ce domaine ;
- entreprendre des efforts bilatéraux, régionaux et multilatéraux dans le but de renforcer les législations nationales en matière de criminalité ;
- soutenir les efforts destinés à renforcer le mécanisme d'enquête en cas d'allégation d'emploi d'une arme biologique et à mettre en place les moyens d'enquêter en cas de non respect des obligations par rapport à la Convention d'interdiction des armes biologiques ;
- renforcer les mesures de confiance et autres mesures de transparence concourant à montrer que les activités nationales de biodéfense ou relevant du double usage respectent les obligations définies par la Convention ;
- renforcer les efforts de coopération afin d'améliorer les capacités nationales, régionales et multinationales de surveillance et de réponse pour faire face à la survenue d'une épidémie d'origine naturelle ou intentionnelle ;
- et enfin soutenir le développement de mécanismes internationaux destinés à améliorer la coordination et la mise en œuvre des politiques de réduction de la menace biologique.

On notera que toutes ces propositions sont fondées sur des approches multilatérales visant à renforcer les instruments existants, dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques, de la résolution 1540 ou de l'OMS. Tout aussi notable est la recommandation de créer un mécanisme de coordination au sein des Nations Unies, sous la forme d'un comité du Conseil de sécurité ou d'une commission (*Joint Commission*) sous l'égide de l'Assemblée générale. Les auteurs insistent sur la légitimité de l'ONU à instaurer ce type de mécanisme.

http://www.armscontrolcenter.org/assets/pdfs/biothreats_initiatives.pdf

« **The (Non) Impact of UN Sanctions on North Korea** », Marcus Noland, *Working Paper Series*, Peterson Institute, décembre 2008, 29 p.

Cinq jours après l'essai nucléaire nord-coréen, le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) adoptait à l'unanimité le 14 octobre 2006 la résolution 1718 imposant à Pyongyang des sanctions économiques. Deux ans et demi après, ce rapport de Marcus Noland, « *Senior Fellow* » au Peterson Institute for International Economics, propose un bilan critique de l'impact des sanctions de la communauté internationale contre la Corée du Nord.

D'après M. Noland, l'option des sanctions contre le régime nord-coréen avait déjà été envisagée durant la crise nucléaire de 1993-1994, puis non retenue par le CSNU du fait, notamment, des réticences russe et chinoise à l'époque. Les tirs d'essai balistiques de juillet 2006, puis l'essai nucléaire d'octobre durcirent les positions de Pékin et de Moscou, conduisant à l'adoption des résolutions 1695 puis 1718 (pour mémoire, embargo sur les exportations et importations d'armes lourdes, sur les exportations de biens à double usage et sur les produits de luxe). Pour autant, l'administration des sanctions fut laissée à la discrétion des États et le texte ne fut pas adopté sous l'autorité de l'article 42 du chapitre VII de la Charte, du fait de l'opposition de la Chine.

Dans ces conditions, c'est bien le suivi de la mise en œuvre de la résolution 1718 qui peut informer sur son efficacité. Or, selon l'auteur, « *the results suggest that for better or worse, the North Koreans correctly calculated that the penalties of their nuclear action, at least in this primary sphere, would be trivial to the point of being undetectable, potentially establishing a very unwelcome precedent both with respect to their future behavior as well as that of potential emulators.* » S'agissant des biens de luxe, les exportations de la Chine vers la Corée du Nord ne se sont pas tariées mais ont continué de s'accroître en 2006 et 2007. Par ailleurs, alors que le commerce global entre les deux pays apparaissait très volatil, l'imposition de sanctions ne semble pas avoir modifié ce rythme ni une tendance générale à l'accroissement des échanges depuis 2000, constat qui peut aussi être fait du commerce intercoréen depuis 2001. Il faut naturellement prendre ces données avec précaution, la variation des échanges commerciaux n'étant pas uniquement fonction de la mise en œuvre des sanctions mais aussi du niveau de l'activité économique globale. En l'occurrence, la demande d'importations en Corée du Nord s'est sensiblement accrue au cours de la période écoulée.

Pour autant, conclut M. Noland, « *despite pre-test diplomatic warnings not to test, the post-test behavior of public and private sector actors in China and South Korea has been accepting of North Korea's status. The test and even the imposition of limited sanctions do not appear to have had a perceptible effect on the country's trade relationships with its two principal partners.* » Limitées dans leur portée, les sanctions prises dans le cadre de la résolution 1718, même si le recul n'est pas encore suffisant pour en fournir un bilan définitif, n'ont pas été pleinement appliquées. Or les sanctions mal appliquées sont pires qu'inutiles. Elles risquent sinon d'encourager d'autres États, au moins de ne pas parvenir à dissuader certains de contrevenir à leurs obligations de non-prolifération. Ainsi, pour M. Noland, « *the real question is less why sanctions were ineffective, but why US policymakers chose to go down a path that appears to have had little likelihood of reaching the desired outcome ?* »

<http://www.iie.com/publications/wp/wp08-12.pdf>

RECHERCHE : DU COTE DES SEMINAIRES

« *The first meeting of the CSCAP Study Group on Multilateral Security Governance in Northeast Asia / North Pacific* »

The first meeting of the CSCAP Study Group on Multilateral Security Governance in Northeast Asia / North Pacific took place in Tokyo on February 24-25, 2009.

Hosted by the Japan Institute of International Affairs (JIJA), the meeting restarted a series of bi-annual conferences which initially took place between 2005 and 2006, and whose aim was to reflect on whether or not (and if so, how) the *ad hoc* system of the Six-Party Talks meant to solve the North Korean nuclear problem could turn into a more institutionalized regional system of multilateral security cooperation. This CSCAP Study Group was re-launched mainly as a result of the recent political changes in the Republic of Korea (election of President Lee Myung-Bak, December 2007) and in the United States (election of President Barack Obama, November 2008), which, according to many of its participants, make the prospects for the development of multilateral security framework for Northeast Asia much more favorable.

The meeting was essentially composed of Japanese, Chinese, South Korean, and American participants – there was no North Korean delegation as in some of the previous meetings. It discussed the following topics : institutions-building and institutional coordination under the umbrella of the Six-Party Talks, denuclearization and economic cooperation, peace-regime building, military confidence-building measures, Japan and nuclear verification, the Six-Party Talks and multilateral security mechanisms in Northeast Asia. Overall, participants put forward very strong and constructive arguments but all agreed that “real” or significant progress on all these topics would take much time and patience on the part of all the regional actors.

The next meeting should take place in the Republic of Korea shortly after the summer.

Par David Santoro, « Postdoctoral Research Fellow at the Simons Centre for Disarmament and Nonproliferation Research », Chercheur associé au CESIM

« *A Nuclear North Korea and Future U.S. Strategy : Weighing the Options* »

Ce séminaire du Centre des études de sécurité de l'IFRI, organisé le 13 mars 2009 autour de Jonathan D. Pollack, Professeur au *Naval War College*, a permis de faire un état des lieux de la perception de Pyongyang dans la crise qui l'oppose à la communauté internationale concernant son programme nucléaire.

Dans ce contexte, les responsables nord-coréens récemment rencontrés par Jonathan Pollack sont apparus désireux de privilégier une approche bilatérale (avec Washington) et incrémentale des négociations. Le régime nord-coréen semble en particulier vouloir maintenir la résolution de la crise au sommet des priorités américaines, comme l'illustre le tir programmé d'un satellite en avril 2008.

La position de long terme que l'administration américaine adoptera reste toutefois en gestation et ne devrait être formalisée que d'ici quelques mois.

Lancement d'un projet trilatéral sur les problématiques nucléaires

Le 10 mars 2009 s'est tenue à Paris la première réunion du *Project On Nuclear Issues* (PONI)-France, organisée conjointement par le CSIS (organisme fondateur) et le CESIM, avec un soutien du CEA. Le PONI vise à favoriser les échanges entre seniors et jeunes professionnels (chercheurs, responsables gouvernementaux, industriels) aux États-Unis, au Royaume-Uni et désormais en France, afin de faire progresser les débats sur les problématiques liées au nucléaire de défense.

Le séminaire rassemblait une trentaine de participants dont une moitié de Français. Les thèmes abordés en cette occasion ont porté sur l'évolution du contexte de sécurité, le maintien de la posture nucléaire et l'*arms control*.

AGENDA

CONFERENCES

04-05/05/2009 : “*US Defense Conference 2009. Meeting Security Challenges in the New Administration*”, Jane's, Washington, DC. Inscriptions : conference@janes.co.uk

18-20/05/2009 : “*8th International Security Forum*”, International Conference Center Geneva. Contact téléphonique : +41 22 741 7722

18-29/06/2009 : “*International Seminar on Maritime and Port Security*”, Kibbutz Mizra, Israël, Galilee College, <http://www.galilcol.ac.il/page.asp?id=247>

EVENEMENTS

03-04/04/2009 : Sommet de l'OTAN, Strasbourg/Kehl

13/04–01/05/2009 : Session de la Commission du désarmement des Nations Unies

Retrouvez sur le site Internet du CESIM tous les bulletins de l'Observatoire ainsi que, chaque semaine, l'essentiel de l'actualité de la non-prolifération et du désarmement : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFERATION

Bernard Sitt, directeur (Chronique), Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction), Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction). Contact : observatoire@cesim.fr